HAD : Livraison et stockage des médicaments (PUI)



C'EST QUOI LA PUI ?

La PUI, Pharmacie à Usage Interne, est la pharmacie de l'ASDR. Elle prépare et livre tous les médicaments et matériels dont vous avez besoin pendant votre HAD.
Vous n'avez plus besoin d'aller à la pharmacie de ville pendant votre prise en charge.



LIVRAISON DES MÉDICAMENTS

✔️ Livraison 1 fois par semaine : La PUI de l'ASDR livre vos médicaments et dispositifs médicaux chaque semaine.
✔️ En cas de nouvelle ordonnance : Prévenez votre infirmier libéral ou l'infirmier coordinateur. La PUI vous livre les nouveaux médicaments.
✔️ Si un médicament ou du matériel manque : Prévenez votre infirmier.
✔️ En cas d'urgence : Des livraisons peuvent être faites le soir, la nuit ou le weekend, si le médecin coordonnateur le valide.
✔️ Le livreur doit accéder au coffre : Un coffre sécurisé est installé pour les médicaments sensibles. Le livreur ASDR doit pouvoir y accéder.



STOCKAGE DES MÉDICAMENTS À DOMICILE

Où sont rangés mes médicaments ?

- Les traitements ordinaires : dans le meuble de rangement, organisé par votre infirmier.
- Les traitements sensibles (ex : stupéfiants, PAP) : dans le coffre sécurisé.

Je ne change pas l'emplacement : Pour la sécurité, je ne déplace pas les médicaments sans prévenir l'équipe HAD.

Mes médicaments personnels

Au début de l'HAD, vos médicaments habituels :

- sont mis de côté,
- ne sont plus utilisés, sauf avis du médecin coordonnateur + validation de la pharmacie HAD.



UTILISATION DES MÉDICAMENTS PENDANT L'HAD

Tout mon traitement vient de la PUI : Je prends seulement les médicaments donnés par l'infirmier de l'HAD.

Je pose mes questions : Vous pouvez demander :

- pourquoi un médicament est prescrit,
- ce qui change par rapport à votre traitement habituel,
- quels sont les effets possibles,
- Et toute autre question.

Si je ressens un effet indésirable (démangeaisons, difficultés respiratoires, rougeur…) : Je préviens immédiatement mon infirmier.

Pilulier : Si vous préparez votre pilulier vous même, gardez l'étiquette d'origine jusqu'à la prise.

CE QUE JE NE DOIS JAMAIS FAIRE

❌ **Ne pas prendre d'autres médicaments que ceux donnés par l'HAD.**
❌ **Ne pas reprendre seul un médicament personnel sans validation médicale.**
❌ **Ne pas cacher que vous n'avez pas pris un traitement.**



À LA FIN DE L'HAD

L'ASDR vous livre assez de traitement pour aller jusqu'à la fin de votre HAD.
Ensuite, vous retournez voir votre médecin traitant pour le renouvellement habituel.

A RETENIR

- La PUI de l'ASDR s'occupe de tous vos médicaments pendant l'HAD.
- Votre infirmier libéral gère les commandes et le rangement.
- Un coffre sécurisé protège les médicaments sensibles.
- En cas de manque : prévenir l'infirmier.
- En urgence : livraison exceptionnelle possible.
- Je prends uniquement les médicaments de l'HAD.

